

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 9 février 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-664 fixant les dépenses aux fins des immeubles industriels municipaux de la Ville de Shawinigan pour l'exercice financier 2021 – volet II.

La Loi concernant la Ville de Shawinigan prévoit qu'elle doit fixer par règlement, les sommes qu'elle veut engager pour favoriser la construction ou l'exploitation de bâtiments industriels locatifs dans une année dont le plafond est fixé à 3 % de son budget.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 12 février 2021



Me Chantal Doucet
Greffière